

# CONSEIL D'ECOLE

14/11/2017

**Membre de droit :** Florian COSSA, directeur du primaire. **Représentants du personnel enseignant :** Laurence DRIOUCH, PS ; Sabine BATHORE, MS ; Dominique RACLE, MS-GS ; Catherine DUFFOUR, GS ; Nadia OULD HAMMOU, CPV ; Valérie VITAL, CPJ ; Muriel DAUBERT, CE1A ; Christelle GIELER, CE1B ; Marion BELLANGER, CE2A ; Samuel GIANNANGELI, CE2B ; Francis MAZUET, CM1A ; Stéphane GAILHBAUD, CM1B ; Guillaume JACQUES, CM2A ; Sonia KUSMIERCZYK, CM2B ; **Représentants des parents d'élèves :** Céline ESPOSITO, Elena FEDOTOVA, Pascal HIERONIMUS, Maud JOSEPH (absente aux premiers votes), Romain KIENTZ, Inna KILOVATA, Dina MALIUKOVA ; Dmitry BUTS (absent), Thierry DOUSSET (absent), Vera ROMANOVA (absente). **Membres siégeant à titre consultatif :** Désy ODDON, Proviseur ; Liudmyla CHUDOVA, Directrice administrative et financière. **Membres invités :** Pascal SLIWANSKI, Conseiller de Coopération et d'Action culturelle ; Olessya SERGUIENKO, FLSCO.

## POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Installation du conseil d'école : attributions et fonctionnement
- ✓ Bilan de rentrée 2017-2018 : structure, effectifs et locaux
- ✓ Carte scolaire : répartition des postes
- ✓ Amendements au règlement intérieur
- ✓ Projets pédagogiques de la première période et à venir
- ✓ Information sur les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
- ✓ Programme d'anglais

Ouverture de la séance à 16h10.

26 membres sont présents sur 29 convoqués.

## LE CONSEIL D'ECOLE

D'après le code de l'éducation, c'est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Sur proposition du directeur de l'école, il vote le règlement intérieur de l'école, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Il se réunira au moins une fois chaque trimestre.

La langue principale des échanges est le français. Cependant, chaque participant pourra s'exprimer dans sa langue de préférence. Les compte rendus seront rédigés en français puis traduits en ukrainien et mis en ligne.

Chaque membre représentant du personnel enseignant ou des parents d'élèves siège avec une voix.

## RENTREE 2017-2018

Les effectifs au primaire sont en légère baisse au primaire (78 élèves en maternelle, 211 en élémentaire), la montée des cohortes assurant une hausse au secondaire et au global (428 élèves).

Des actions sont engagées pour mieux faire connaître et comprendre l'école française. Ainsi, le « café-croissants » sur le thème de l'école maternelle organisé le matin même dans le cadre de la Semaine des lycées français a accueilli une vingtaine de parents d'élèves. Les prochaines rencontres seront annoncées avec davantage de délai.

L'inscription en CP ou en CE1 d'enfants sans aucune expérience préalable de scolarisation est déconseillée. Cependant, une fois inscrit, l'élève bénéficie des outils et dispositifs mis en œuvre pour sa réussite (Programmes Personnalisés de Réussite Educative, Activités Pédagogiques Complémentaires, Français Langue de Scolarisation...). Une évolution du dispositif FLSCO<sup>1</sup>, déjà refondu, est programmée pour 2018-2019 (unités d'enseignement à 50% du temps de scolarisation) et la dépense correspondante a été proposée au budget.

L'importance de l'investissement des parents d'élèves dans la vie de l'établissement est soulignée.

Le Proviseur précise que le comité de gestion travaille sur la problématique des locaux. A l'ordre du jour de l'assemblée générale du 14 décembre figurent le budget 2018 et la question immobilière.

## CARTE SCOLAIRE

Le Proviseur intervient quant à la répartition des postes de résidents. Les trois différents statuts (deux expatriés entièrement rémunérés par l'AEFE, sept résidents rémunérés à moitié par l'AEFE, sept locaux rémunérés par le comité de gestion) sont rappelés. Les effectifs actuels n'appelant pas d'ouverture de poste, les motions suivantes sont adoptées : demande de fermeture de poste nulle (à l'unanimité), demande d'ouverture de poste nulle (deux voix pour, seize abstentions, trois contre).

Le Proviseur ajoute que la France affecte, via l'opérateur public qu'est l'AEFE, 2300 euros par élève et par an.

## REGLEMENT INTERIEUR

Les amendements suivants sont adoptés, pour le premier à l'unanimité des votants, pour le second à 14 voix pour, 4 abstentions et 3 contre.

(3-2.) Les parents d'élèves de cycle 1 (école maternelle) sont destinataires du carnet de suivi des apprentissages deux fois par an. Les parents d'élèves des cycles 2 et 3 (école élémentaire) doivent consulter et signer en ligne, à chaque fin de trimestre, le livret d'évaluation numérique. Une version papier de ce livret peut être demandée à l'administration.

(4.) Pour raisons de sécurité et de bonne circulation des usagers, les personnes étrangères au service ne sont pas autorisées à pénétrer l'enceinte de l'établissement, sauf aux horaires d'ouverture des bureaux au public ou sur rendez-vous. [...] Les élèves de cycle 1 sont déposés et récupérés dans l'enceinte de l'établissement et dans le respect des horaires réglementaires. Les élèves des cycles 2 et 3 sont déposés et récupérés aux portails de leurs cours de récréation.

---

<sup>1</sup> Pour les arrivants allophones (non francophones), un soutien quotidien renforcé est en place depuis septembre, ces élèves quittant leur classe pour intégrer un groupe de français langue de scolarisation. A terme, ces élèves réintègrent leurs classes respectives à plein temps.

Concernant le premier, il est précisé que la traduction des livrets scolaires en ukrainien serait souhaitable ; cependant, la difficulté technique de la tâche rend sa réalisation à court terme inenvisageable.

Concernant le second, d'autres amendements restent possibles à chaque réunion du conseil. La création d'une commission de sécurité qui étudierait des mesures telles que l'utilisation de badges est proposée.

Deux amendements à propos de la température minimale au-dessous de laquelle les élèves seraient systématiquement gardés en intérieur sont rejetés.

## PROJETS PEDAGOGIQUES

Le calendrier des temps forts de l'année est présenté. Un projet d'échange scolaire des deux classes de CM2 avec le Lycée Voltaire de Berlin est proposé, avec des objectifs relevant des programmes en histoire et en éducation civique. La seconde guerre mondiale et la guerre froide en seraient les sujets principaux. L'hébergement à Berlin serait mixte, pour partie en familles du Lycée partenaire et pour autre partie en auberge de jeunesse. Le coût pour une semaine, voyage inclus, serait compris entre 300 et 400 euros. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## INFORMATION SUR LES PRINCIPES DE CHOIX DE MANUELS SCOLAIRES

Dans le cadre des Programmes du Ministère de l'Education Nationale, chaque enseignant est libre de ses choix pédagogiques, notamment pour ce qui concerne les outils et les méthodes. Les manuels scolaires par niveaux ne sont pas nécessairement en adéquation avec les Programmes et sont utilisés à la discrétion des professionnels.

Certaines incompréhensions, par exemple relatives aux cycles, aux devoirs, aux classes multi-niveaux, seront résolues par une meilleure communication du Lycée sur ces sujets.

## PROGRAMME D'ANGLAIS

Le programme d'anglais du Lycée suit les Programmes du Ministère de l'Education Nationale. Il fait l'objet de progressions, de la même évaluation que les autres domaines d'enseignement et sera donc intégré aux livrets d'évaluation.

La séance est levée à 18h15.

Les secrétaires de séance, D. RACLE et C. ESPOSITO

Le président du Conseil d'école, F. COSSA